

CDIP/27/6

ORIGINAL :anglais

DATE :27 septembre 2021

# Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Vingt-septième session  
Genève, 22 – 26 novembre 2021**

Proposition de projet révisée sur l’utilisation des inventions du domaine public

*établie par le Secrétariat*

1. Durant sa vingt-sixième session, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a examiné la proposition de projet sur l’utilisation des inventions du domaine public (contenue dans le document CDIP/24/16). Afin d’éclairer la discussion, le Secrétariat a distribué une note complémentaire contenant de nouvelles informations en plus de celles qui figuraient dans la proposition de projet. Le CDIP est convenu que “le Secrétariat devrait établir une version révisée de la proposition de projet compte tenu de la note complémentaire distribuée par le Secrétariat et des observations faites par les États membres en vue de la présenter à la prochaine session du CDIP”.
2. L’annexe du présent document contient la proposition de projet révisée susmentionnée.
3. Il est rappelé, à titre d’information générale, que la possibilité de mettre en œuvre un projet de suivi est née dans le cadre des discussions sur le Rapport d’achèvement du projet sur l’utilisation de l’information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique (contenu dans le document CDIP/24/3) durant la vingt-quatrième session du CDIP. Le présent document s’appuie sur les résultats de ce projet.
4. *Le CDIP est invité à examiner l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

**RECOMMANDATIONS NOS 16 ET 20 DU PLAN D’ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**DESCRIPTIF DU PROJET**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. RÉSUMÉ | |
| Cote du projet | *DA\_16\_20\_04* |
| Titre | Recensement et utilisation des inventions du domaine public |
| Recommandation(s) du Plan d’action pour le développement | *Recommandation n° 16* : Prendre en considération la préservation du domaine public dans l’élaboration des normes à l’OMPI et approfondir l’analyse des conséquences et des avantages d’un domaine public riche et accessible.  *Recommandation n° 20* : Promouvoir les activités d’établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l’OMPI, y compris l’élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d’aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs. |
| Brève description du projet | Le projet proposé s’appuie sur les résultats du projet du Plan d’action pour le développement relatif à l’[utilisation de l’information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=329197) et les activités de programme en cours visant à créer et renforcer des centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI).  Le projet vise à renforcer les capacités des CATI en ce qui concerne la fourniture de services relatifs au recensement et à l’utilisation des inventions du domaine public. L’objectif est de donner au personnel des CATI, aux chercheurs et aux entrepreneurs des moyens supplémentaires et de les aider à acquérir les compétences nécessaires pour qu’ils puissent recenser et utiliser les inventions du domaine public, compte tenu des besoins et de la situation dans les pays en développement.  Le projet comprend l’élaboration d’un manuel contenant des outils concrets en rapport avec les principes et procédures décrits dans les deux guides intitulés “Recensement des inventions dans le domaine public – Guide à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs” et “Utilisation des inventions relevant du domaine public – Guide à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs”. Ce manuel comprendra entre autres choses un instrument qui servira à déterminer s’il convient de mener plus avant le développement d’un nouveau produit en se fondant sur l’évaluation de la liberté d’exploitation. Le projet consistera également à concevoir de nouveaux supports de formation sur l’utilisation effective du manuel et à réaliser des séminaires pilotes pour affiner le manuel et les supports didactiques. |
| Secteur dont relève la mise en œuvre du projet | Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation |
| Liens avec d’autres secteurs/projets du Plan d’action pour le développement | Secteurs des brevets et de la technologie, du développement régional et national et de l’infrastructure et des plateformes  Projets*: DA\_8\_01, DA\_8\_02, DA\_19\_30\_31, DA\_16\_20\_01 et DA\_16\_20\_02; DA\_16\_20\_03* |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget (2022/23) | *Pilier stratégique 3.3 :* Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l’OMPI facilitent le transfert de savoir et l’adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.  *Pilier stratégique 4.4 :* Davantage d’innovateurs, de créateurs, de PME, d’universités, d’instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle. |
| Durée du projet | 24 mois |
| Budget du projet | Budget total : 80 000 francs suisses (dépenses autres que les dépenses de personnel) |

|  |
| --- |
| 1. DESCRIPTION DU PROJET |
| * 1. Objectif |
| Le projet vise à renforcer les capacités des CATI en ce qui concerne la fourniture de services relatifs au recensement et à l’utilisation des inventions du domaine public. |
| * 1. Stratégie de mise en œuvre |
| La mise en œuvre du projet comprend trois phases :   1. une évaluation qui a d’ores et déjà été réalisée pour définir les méthodes les plus efficaces pour assurer une formation sur les outils relatifs aux inventions du domaine public, en particulier sur l’utilisation des plateformes en ligne, compte tenu de la situation et des besoins particuliers des pays en développement. Il en est ressorti, entre autres choses, qu’il importait que les supports de formation soient conçus sous forme de modules et qu’ils comprennent les éléments suivants :  * Des tutoriels vidéo présentant les notions clés de chaque étape du processus “stage-gate”; * Des documents d’orientation expliquant en détail comment utiliser au mieux les outils correspondant à chaque étape du processus “stage-gate”; * Des ensembles de données, qui serviront de base à des exercices pratiques dans le cadre de séminaires assurés par des instructeurs en présentiel ou en ligne.  1. l’élaboration d’un manuel comprenant des instruments concernant les notions fondamentales et les différentes étapes qui sous-tendent l’utilisation des inventions du domaine public, comme indiqué dans les deux guides intitulés “[Recensement des inventions dans le domaine public – Guide à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs](https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4501)” et “[Utilisation des inventions relevant du domaine public – Guide à l’intention des inventeurs et des entrepreneurs](https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4502)”. Ce manuel portera sur les quatre phases du développement de nouveaux produits ou services, à savoir la conception, les essais, le lancement et la phase post-lancement, et comprendra en outre des outils tels que des tableaux et des modèles, assortis d’orientations pour pouvoir utiliser efficacement chaque outil.   Le manuel couvrira les étapes ci-après d’un processus “stage-gate” destiné à faciliter l’analyse et la prise de décision concernant l’utilisation des inventions du domaine public dans la mise au point d’un nouveau produit :   * analyse de la liberté d’exploitation; * charte associée au projet de mise au point d’un nouveau produit; * plan d’action concernant la mise au point du nouveau produit; * écoute du client; * avantage compétitif; * analyse de la chaîne de valeur; * analyse SWOT.  1. l’élaboration de nouveaux supports de formation pour les CATI, à partir du guide sur le recensement et l’utilisation des inventions du domaine public. Ces supports de formation serviront de base à un cours mixte constitué de modules, qui permettra aux participants d’acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre des décisions systématiques sur les projets de mise au point de nouveaux produits, notamment pour déterminer s’il est probable qu’ils jouissent de la liberté d’exploiter les inventions qui doivent être incorporées dans les produits ou services tant nouveaux qu’améliorés, établir comment créer de la valeur à partir de produits ou services incorporant ces inventions et identifier les risques potentiels et y remédier pour tirer profit des produits et services en question. Les supports de formation comprendront des tutoriels vidéo, des documents d’orientation et des ensembles de données établies dans le cadre de l’évaluation décrite au paragraphe A ci-dessus. 2. l’organisation de séminaires de formation s’appuyant sur les nouveaux supports de formation. Ces séminaires serviront à tester les manuels et le matériel de formation, en donnant un aperçu des besoins et de la situation dans les pays en développement à partir de l’évaluation décrite au paragraphe A ci-dessus.   Les activités susmentionnées tiennent compte des incertitudes et des limites inhérentes à la pandémie de COVID-19. La stratégie envisagée pour la réalisation du projet pourra de ce fait être mise en œuvre sous forme hybride ou virtuelle. |
| * 1. Risques potentiels et mesures d’atténuation |
| *Risque 1 :* capacité insuffisante du personnel des CATI de comprendre et d’utiliser efficacement les informations contenues dans les manuels.  *Stratégie d’atténuation 1 :* les manuels seront adaptés aux capacités du personnel des CATI telles qu’elles auront été évaluées.  *Risque 2 :* niveau de maturité insuffisant des CATI pour développer et offrir des services relatifs à l’utilisation des inventions du domaine public.  *Stratégie d’atténuation 2 :* les CATI ayant un niveau de maturité suffisant seront retenus pour participer à ce projet.  *Risque 3 :* impossibilité de conduire les séminaires en présentiel en raison de nouvelles restrictions liées à la pandémie de COVID-19.  *Stratégie d’atténuation 3* : les séminaires seront organisés sous forme virtuelle. Les dépenses prévues pour le déplacement de fonctionnaires et de tiers (personnes ne faisant pas partie du personnel) seront réaffectées en conséquence, de façon que d’autres séminaires puissent être organisés. |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. EXAMEN ET ÉVALUATION | |
| 1. Calendrier d’examen du projet   Un rapport sur l’état d’avancement du projet sera présenté chaque année au CDIP pour examen.  Une auto-évaluation finale sera effectuée après l’achèvement du projet et soumise au CDIP. | |
| 1. Auto-évaluation du projet | |
| *Résultats du projet* | *Indicateurs d’exécution (Indicateurs de résultats)* |
| Manuels portant sur les quatre phases de mise au point de nouveaux produits ou services et résolution de la question de savoir si l’invention est dans le domaine public | Manuels élaborés et publiés |
| Matériel de formation pour les CATI | Matériel de formation à l’intention des CATI élaboré |
| Séminaires de formation s’appuyant sur le nouveau matériel de formation | 2 séminaires réalisés  Pourcentage de participants indiquant que la formation a amélioré leurs connaissances et leurs compétences en ce qui concerne l’utilisation des inventions du domaine public (objectif : 70%). |
| *Objectif du projet* | *Indicateurs de réussite dans la réalisation de l’objectif du projet (indicateurs de réussite)* |
| Renforcer les capacités des CATI en ce qui concerne la fourniture de services relatifs au recensement et à l’utilisation des inventions du domaine public. | Pourcentage de CATI ayant participé aux séminaires de formation s’appuyant sur le nouveau matériel de formation et indiquant qu’ils ont soit i) lancé de nouveaux services d’assistance et de conseil en gestion – commercialisation – de la propriété intellectuelle, soit ii) renforcé les services existants d’assistance et de conseil en gestion – commercialisation – de la propriété intellectuelle (objectif : 30%). |

4. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Activité | 2022 | | | | 2023 | | | |
|  | 1er | 2e | 3e | 4e | 1er | 2e | 3e | 4e |
| Élaboration des manuels | x | x |  |  |  |  |  |  |
| Élaboration du matériel de formation |  |  | x | x | x | x |  |  |
| Réalisation des séminaires de formation |  |  |  |  |  |  | x | x |

5. RESSOURCES TOTALES PAR RÉSULTAT

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *(en francs suisses)* | **2022** | | **2023** | | **Total** |
| **Résultats du projet** | **Personnel** | **Autres** | **Personnel** | **Autres** |
| Élaboration des manuels | – | 20 000 | – | – | 20 000 |
| Élaboration du matériel de formation | – | 20 000 | – | 20 000 | 40 000 |
| Réalisation de séminaires de formation | – | – | – | 20 000 | 20 000 |

DÉPENSES AUTRES QUE LES DÉPENSES DE PERSONNEL PAR CATÉGORIE DE COÛT

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *(en francs suisses)* | **Voyages, formations et indemnités** | | | **Services contractuels** | | | | | **Total** |
| **Activités** | **Missions de fonctionnaires** | **Voyages de tiers** | **Formations et indemnités de voyage connexes** | **Conférences** | **Publications** | **Services contractuels de personnes** | **Bourses de l’OMPI** | **Autres services contractuels** |
| Élaboration des manuels | – | – | – | – | – | 20 000 | – | – | 20 000 |
| Élaboration du matériel de formation | – | – | – | – | – | 20 000 | 20 000 | – | 40 000 |
| Réalisation des séminaires de formation[[1]](#footnote-2) | 4 000 | 10 000 | – | 6 000 | – | – | – | – | 20 000 |
| **Total** | **4 000** | **10 000** | **–** | **6 000** | **–** | **40 000** | **20 000** | **–** | **80 000** |

[Fin de l’annexe et du document]

1. Dans le cas où des restrictions aux voyages seraient imposées du fait de la pandémie de COVID-19, les séminaires de formation seraient réalisés sous forme virtuelle (voir la rubrique 2.3, troisième stratégie d’atténuation proposée). En pareil cas, les crédits prévus pour cette activité seraient revus en conséquence. [↑](#footnote-ref-2)